



Paris, le 5 avril 2016

Madame Ségolène Neuville  
Secrétariat d'état aux personnes handicapées  
Ministère des Affaires sociales et de la Santé  
14, Avenue Duquesne  
75350 PARIS 07 SP

Madame la Ministre,

La FDCMPP a été interpellée par de nombreux Centre Médico Psycho Pédagogiques, concernant la multiplication d'enquêtes et de questionnaires auxquels ils doivent répondre, et le caractère chronophage de cette accumulation.

Pour l'année 2014/2015, à titre d'exemple, les CMPP ont été sollicités pour les enquêtes suivantes :

- Enquête sur l'activité 2014 dans les établissements et services médico-sociaux
- Enquête ES-HANDICAP
- Enquête nationale sur la qualité de vie au travail des encadrants (OETH)
- Enquête relative au respect des droits des usagers du secteur médico-social...
- Sans compter les différentes enquêtes conjoncturelles sur telle ou telle problématique (dernier exemple en date, le problème des enfants et adolescents réputés « incasables »).

Le renseignement du tableau de bord de l'ANAP a fait apparaître au cours de son utilisation son manque d'harmonisation, voire une inadéquation dans les indicateurs et items à renseigner.

Ce document nous est parvenu alors que nous terminions un fructueux travail de concertation avec la CNSA portant sur la création d'un rapport d'activité harmonisé pour l'ensemble des CMPP, qui devrait être expérimenté cette année et opérationnel pour les résultats 2016.

Il ne s'agit pas pour la FDCMPP de contester la nécessité de rendre compte de l'activité des CMPP, ni de ne pas donner les informations nécessaires aux prises de décisions des pouvoirs publics, mais de vous alerter face à ces demandes redondantes, comportant souvent les mêmes items... sous des formats totalement divergents. Le temps mobilisé au traitement de ces indicateurs se trouve décuplé au détriment de l'accueil des enfants et des familles.

Nous souhaiterions donc attirer votre attention sur la nécessité de travailler à l'adaptation d'un outil qui permettrait de ne renseigner qu'une seule base de données, à disposition des différentes agences et organismes habilités.

Cet outil unique permettrait aux éditeurs d'adapter leurs logiciels en fonction des différentes demandes.

Enfin, les autorités pourraient agréger toutes les données - obtenant alors une vision nationale de l'activité des CMPP - qui pourraient être rapprochées des besoins sur les territoires.

C'est donc vers cette harmonisation concertée, bénéfique pour tous, que nous souhaiterions nous orienter.

Plusieurs initiatives régionales des CAMSP nous laissent à penser qu'ils sont sur une position semblable.

Nous sommes bien évidemment à votre entière disposition et à celle de vos services pour entamer ce travail.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de mes sentiments distingués.

Dr Richard HOROWITZ

Président de la FDCMPP